



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°692

Hebdomadaire

Le 23 janvier 2009

N° 003-09

Les règles du jeu dictées par l'employeur : Etre intelligemment bête, passivement actif et... activement passif. Les cadres l'accepteront-ils encore longtemps ?

Finalement, que l'on se tourne vers les Caisses Nationales, vers le COMEX / UCANSS ou vers nos Directions d'organismes, la « recette » infaillible proposée aux cadres pour avoir une paix « toute relative » et à court terme est toujours la même...

Ils doivent être :

Intelligemment « bête »

En clair, avoir l'air de croire que tout est normal et (surtout) pour notre bien :

- Applaudir bouche bée aux restructurations et fusions destructrices, forcément « indispensables » et plus ou moins bien accompagnées,
- Trouver normal que des « excédents de gestion » (c'est à dire de l'argent indûment non utilisé et finalement débusqué par le SNFOCOS) soient utilisés de façon disparate pour « compenser » une valeur du point en berne depuis des années,
- Soutenir que des objectifs inatteignables sont une source inépuisable de motivation,
- Trouver du sens à des batteries d'indicateurs pervers,
- Comprendre que les dernières propositions salariales du COMEX pour les cadres sont une félicité sans pareille et relèvent d'un effort historique...
- Etc.

Il doivent être aussi :

Passivement actif...

- Surtout ne pas faire de vague (conséquence induite : apprenez à « nager »... à vos frais, évidemment) tout en sachant se donner à 350% dans son travail (et dans la joie bien sûr...),
- Accepter de « plaider coupable » alors que ce sont des budgets drastiques, des incohérences d'organisation imposées ou des stratégies à géométrie variable qui nous ont mené dans le mur...
- Etc.

Et enfin :

Activement passif...

- Sur le plan syndical, cela va sans dire...

Si nous en croyons l'employeur, nous vivons donc une « époque formidable » et pleine d'espérance...

Mais c'est bizarre, tout ça ne colle pas vraiment avec un référentiel de compétence digne de ce nom... ni avec le rôle, la mission et la déontologie dont les cadres ont toujours été porteurs... ni avec notre pouvoir d'achat.

L'employeur joue à l'apprenti sorcier en voulant absolument greffer ces nouvelles règles comportementales et mentales au quotidien des cadres.

Alors... comme pour toutes les greffes hasardeuses : ATTENTION AU REJET !!!

Philippe WAL

Délégué Régional Ile-de-France

Sommaire : Page 1 : Cadres Page 2 : Evolution des réseaux : reprise des négociations – Décès Michel RAVETTA et Francis MERVEILLE Page 3 Communiqué de presse UCI FO 29.01 - Agenda Pages 4 et 5 : Appel commun Confédérations 29 janvier Page 6 : Communiqué Confédéral : assurance chômage

Evolution des réseaux : reprise de la négociation

Ce mardi 13 janvier l'essentiel de la réunion paritaire à l'UCANSS était consacrée à la négociation sur l'évolution des réseaux conformément au programme de travail. Auparavant, deux points ont été abordés. Le COMEX va étudier la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale et en déterminer ses impacts éventuels sur les dispositions mises en place dans l'institution.

Puis le directeur de l'UCANSS a annoncé qu'il avait un mandat du COMEX pour négocier les modalités d'application de la journée de solidarité. Le COMEX souhaite un accord national et fait une proposition, la journée dite administrative serait travaillée. En outre, le COMEX n'est pas favorable aux dispositions qui prévoient le fractionnement.

La quasi-totalité des organisations syndicales nationales ont refusé d'entrer dans une discussion sur ce sujet et sur ces bases.

Concernant l'évolution des réseaux, l'UCANSS a exposé le point de vue de l'employeur. Il s'agit de s'appuyer sur le protocole d'accord du 5 septembre 2006 qui prend fin au 31 décembre 2009. L'UCANSS écarte la problématique des ARS ; il ne doit plus y avoir de « bornes temporelles » ; il faut tenir compte de la place des cadres car l'expérience montre qu'ils sont, de prime abord, encore plus concernés.

Le SNFOCOS a rappelé les insuffisances du texte actuel. Les restructurations intra organismes et leurs conséquences aussi lourdes que pour les fusions ou mutualisations échappent au champ d'application. Les compensations en matière de mobilité géographique sont notamment insuffisante et tout l'aspect gestion des carrières et évolution professionnelle en est absent.

La négociation proprement dite commencera le 27 janvier prochain.

Gino Sandri
Secrétaire national

En ce début d'année 2009, nous avons appris le décès de Michel Ravetta, adhérent et militant de toujours du SNFOCOS.

Il fut, pendant plusieurs années, l'un des piliers de la section de la CNAMTS où il a gardé de nombreux amis. Sa carrière professionnelle l'a conduit à la direction de la CPAM des Ardennes puis à l'URCAM de Champagne Ardennes dont il fut le premier directeur en 1997.

Avec Michel Ravetta, le SNFOCOS perd l'un de ses membres les plus fidèles. Le SNFOCOS adresse ses condoléances à tous les siens.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Francis MERVEILLE.

Membre du SNFOCOS depuis plusieurs années, son implication dans l'action syndicale fut toujours entière.

Membre de la section Nord PAS DE CALAIS et de la commission des ACERC, il a apporté beaucoup à la commission, la région et ses camarades. Il était simple et franc, et de tous les combats.

C'était un VRAI INSPECTEUR avec ses coups de gueule, ses coups de cœur et mais jamais il ne voulait tirer la couverture à lui. Il était malade depuis plusieurs mois, et même au sein de cette maladie il voulait garder le moral et ne voulait jamais parler de lui préférant savoir ce qu'il se passait ailleurs, bref c'était un homme bien.

Nos pensées vont évidemment vers sa famille, ses collègues mais aussi à nous, car nous savons combien il nous manquera dans nos combats.

Amitiés fraternelles

Jean Philippe BOUREL



FO-Cadres - Union des Cadres et Ingénieurs – Force Ouvrière

2, rue de la Michodière 75002 Paris
Tel : 01 47 42 39 69 – Fax : 01 47 42 03 53
www.fo-cadres.fr

Communiqué de presse
Ne soyons pas les sacrifiés de la crise:
Le 29 janvier mobilisons-nous !

Nous voilà arrivés en 2009, l'année de tous les dangers où les vœux qui s'échangent sans compter ne suffisent plus à relever un moral plombé par les annonces en cascade de plans sociaux, de faillites et de chômage en hausse. Oui la crise est bien là et la pluie de mauvais chiffres sur le front de l'emploi noircit un peu plus chaque jour l'horizon social.

Face à cela les mesures politiques annoncées sont loin d'être à la hauteur des enjeux. Le plan de relance français à l'image du plan européen, manque cruellement d'ambition et reste trop timide face aux dispositifs Outre-Atlantique.

Plus encore en excluant toute relance en faveur du pouvoir d'achat, il conduit à aggraver les conditions de vie de milliers de ménages paupérisés alors que des dizaines de milliards sont accordés au secteur financier sans aucune contrepartie.

La situation actuelle oblige de tirer les leçons du passé. Elle invite l'Etat et le gouvernement à plus de volontarisme, à plus d'audace pour contrer les assauts de ce libéralisme destructeur et engager autrement l'avenir économique et social de notre pays. Il s'agit pour cela de tourner le dos à la politique de rigueur qui sous couvert d'une bonne gestion des deniers publics appuie le désengagement progressif de la puissance publique, accélère la privatisation des services publics et concourt à la libéralisation de pans entiers de notre économie sociale.

Côté employeurs, le MEDEF continue de défendre sur le plan économique comme sur le plan social les positions de ce libéralisme. Une posture idéologique qui lui permet de s'accommoder fort bien des codes de bonnes conduites pour moraliser les pratiques de rémunération des grands patrons, tout en exigeant sans complexe des demandeurs d'emploi et des allocataires de l'assurance-chômage la plus grande flexibilité et les plus grands sacrifices.

Il est vrai qu'il est si commode d'être rigoriste dans leurs discours quand cela ne nuit jamais qu'aux autres et ne les gêne aucunement.

Paris, le 14/01/2009

Contact : Eric PERES -Secrétaire général

AGENDA

- | | |
|---|-----------------|
| • Réunion Paritaire Nationale Evolution des Réseaux | 27 janvier 2009 |
| • Section Professionnelle Agents de direction | 4 février 2009 |
| • Instance Nationale de Concertation Famille | 4 février 2009 |
| • Réunion Régionale Snfocos Midi Pyrénées | 5 février 2009 |
| • Bureau National | 10 février 2009 |
| • Réunion Régionale Snfocos Aquitaine | 11 février 2009 |

Appel du 29 janvier 2009

Déclaration commune de propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnée favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- **Une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.
- **Une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.
- **Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire**
- **Des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

- **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.
- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en oeuvre des réformes porteuses de progrès social

5 – Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

le 5 janvier 2009

DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL

Assurance Chômage : Ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul

Le bureau confédéral de **FORCE OUVRIERE** a examiné le projet de convention d'assurance-chômage et a décidé, à l'unanimité, que **FO** ne serait pas signataire.

Si l'ouverture des droits au chômage pour une première affiliation est abaissée à 4 mois (100 000 chômeurs de plus potentiellement indemnisés), si des dispositions négatives de la dernière convention pour les saisonniers sont annulées, d'autres dispositifs nouveaux sont fortement réducteurs de droits.

Ainsi, des dizaines de milliers de chômeurs, de l'actuelle filière 3 (23 mois d'indemnisation pour 16 mois de cotisations) ou de plus de 50 ans risquent de voir fortement réduite leur durée d'indemnisation dans un contexte de chômage croissant. Il n'est pas admissible, qui plus est en pleine période de crise, de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

FORCE OUVRIERE constate, par ailleurs, que les jeunes de moins de 25 ans ne bénéficieront pas d'une prime forfaitaire comme cela devait être le cas, qu'il n'y a pas de revalorisation du montant des allocations, qu'il n'y a pas pour les salariés multi employeurs de prise en compte de toutes les périodes d'affiliation et qu'il n'y a pas de système de cotisation tenant compte du taux de précarité.

Enfin, **FORCE OUVRIERE** considère que dans le contexte de crise économique et sociale aiguë qui se traduit par une augmentation du chômage et de la durée de chômage, il est inacceptable de prévoir de manière quasi automatique une baisse des cotisations, ce qui est tout simplement hors du temps.

Cela est d'autant plus choquant que le patronat a obtenu un report de l'augmentation de la cotisation retraite, ce qui fait perdre à la caisse nationale d'assurance vieillesse 1,8 milliard d'euros par an.

Concernant le projet d'accord sur la convention de reclassement personnalisé (CRP), compte tenu des améliorations apportées, **FORCE OUVRIERE** sera signataire comme elle l'a fait récemment concernant le chômage partiel car il s'agit, là aussi, de répondre à l'urgence pour les salariés concernés.

Paris, le 7 janvier 2009